Le Sénat adopte le projet de loi portant code de l'eau

Dossier de

de /> la rédaction de H2o November 2023

Le ministre des Eaux et ForÃats, Laurent Tchagba a défendu, le lundi 20 novembre 2023, devant la Commission de la recherche, de la science, de la technologie et de l'environnement du Sénat, le projet de loi portant code de l'eau.

Ce texte de loi portant nouveau code de l'eau a été adopté à l'unanimité par les membres de cette commission. Ce proje de loi prend en compte les défis sociétaux actuels pour une gestion équitable, durable, et respectueuse de l'environnement. En effet, la gestion intégrée de ces ressources en eau rencontre aujourd'hui d'énormes difficultés. La lo de 1998 portant Code de l'eau a permis de disposer d'un v\(\tilde{A} \) ©ritable instrument juridique pour la valorisation et la gestion intégrée des ressources en eau. Cependant l'outil, élaboré depuis plus d'une vingtaine d'années, est confronté Ã de nouveaux défis se rapportant surtout au changement climatique et la pression anthropique. "La qualité des ressources en eau est de plus en plus détériorée par des activités illégales (l'orpaillage), les rejets industriels, l'utilisation des intrar agricoles, et la recrudescence des maladies liées à l'eau. En plus de ces maux, plusieurs autres difficultés sont Ã résoudre ce qui fait de la question de l'eau un véritable défi pour le gouvernement ivoirien", a fait savoir le ministre Tchagba aux sénateurs présents. D'où, pour la Cà te d'Ivoire, de réécrire ce texte afin qu'il soit en phase avec les réa du moment, et de garantir une meilleure gestion de ces ressources. Ainsi, l'objectif de ce présent code de l'eau, a indiqué l'émissaire du gouvernement, vise à clarifier le cadre institutionnel de la gestion des ressources en eau en remplaçant l'expression "Autorité chargée de l'eau" par "MinistÃ"re chargé de l'eau" tout en lui conférant, en tant que gestionnaire, le pouvoir de recevoir les demandes et d'accorder les autorisations relatives à l'usage des ressources. En outre, il institue divers organes de gestion : l'Agence nationale des ressources en eau chargée de l'exécution de la politique de gestion de l'eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ; l'Agence de bassin qui est un organe d'exécution en matià re de gestion de l'eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques à l'©chelle du bassin hydrographique ou groupe de bassins hydrographiques ; le Comité national de l'eau et de l'assainissement chargé des grandes orientations de la politique nationale de gestion de ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques.

Harry Diallo, L'Intelligent d'Abidjan (Abidjan) -Â AllAfrica